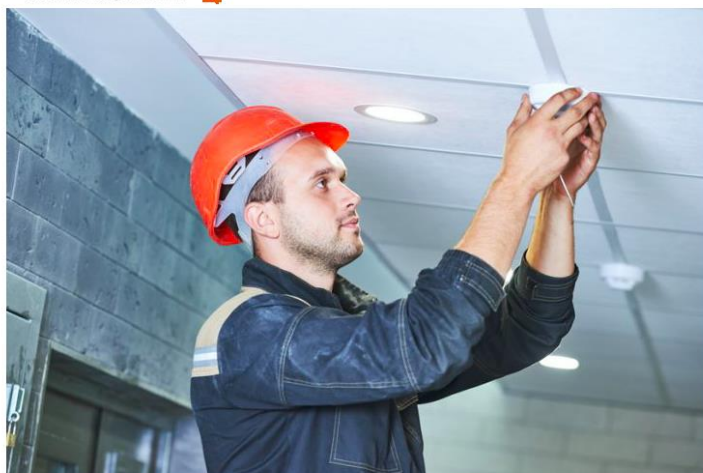


Monoxyde de carbone: Informez-vous!

26 octobre 2016, 16 h 21 min 0



Monoxyde de carbone : lancement d'une grande campagne de prévention auprès du public

À l'occasion du congrès national des sapeurs-pompiers à Tours, une grande campagne de sensibilisation baptisée « Un cri d'alarme » a été lancée dans toute la France pour lutter contre les dangers du monoxyde de carbone. Une première en France. Le monoxyde de carbone, appelé CO, est un gaz extrêmement dangereux et mortel, intoxiquant accidentellement chaque année des milliers de personnes. Il est la première cause de mortalité par intoxication en France.

Souvent qualifié de « tueur silencieux », il n'a ni odeur ni saveur et il est invisible. Quand on le respire, il pénètre le corps par les poumons au cours d'une respiration normale et prend alors la place de l'oxygène dans les globules rouges, réduisant ainsi le taux d'oxygène arrivant jusqu'au cœur, puis au cerveau et enfin, aux autres organes vitaux.

- 0,1 % de CO dans l'air tue en 1 heure,

- 1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes,

- 10 % de CO dans l'air tuent immédiatement.

Symptômes : De nombreux cas d'intoxication au monoxyde de carbone révèlent que tandis que les victimes ont conscience qu'elles ne se sentent pas bien, elles sont désorientées et incapables de fuir en quittant le lieu de l'intoxication ou en appelant les secours. L'exposition pendant la nuit est particulièrement dangereuse puisque la victime reste endormie dans la plupart des cas.

Les effets : Exposition Légère : légers maux de tête, nausées, vomissements, fatigue. Symptômes souvent décrits comme les symptômes d'un état grippal et donc fréquemment confondus.

Exposition Moyenne : violents maux de tête, somnolence, confusion, rythme cardiaque accéléré.

Exposition Forte : Perte de connaissance, convulsions, insuffisance cardio-pulmonaire, décès.

Sources d'émission : Selon les données de l'Institut de Veille Sanitaire, près de huit intoxications sur dix ont lieu de manière accidentelle dans l'habitat. Parmi les principales sources de risques : Installations raccordées : les chaudières, les poêles et radiateurs fonctionnant avec des combustibles carbonés, les chauffe-eaux, les cheminées, ou inserts. Installations non raccordées : les groupes électrogènes ou pompes thermiques, les chauffages mobiles d'appoint, les braseres et barbecues, les cuisinières, les véhicules ou engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage...), les cheminées décoratives à l'éthanol.

Ainsi tous ces appareils demandent une grande attention. En prévention, il est donc important de :

- Faire installer puis contrôler régulièrement par un « professionnel qualifié » les chaudières, chauffe-eaux, cuisinières, chauffages d'appoint et cheminées.
- Aérer, ventiler le logement au moins une fois par jour pendant quelques minutes, cela permet le renouvellement de l'air de l'habitation.
- Ne pas obstruer les systèmes de ventilation de l'habitation.
- S'équiper de détecteurs de monoxyde de carbone. Ils sauvent la vie en détectant une quantité anormale de monoxyde de carbone dans l'air du logement. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.uncridalarme.fr